

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 125 (2004)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** La question du mois

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La question du mois

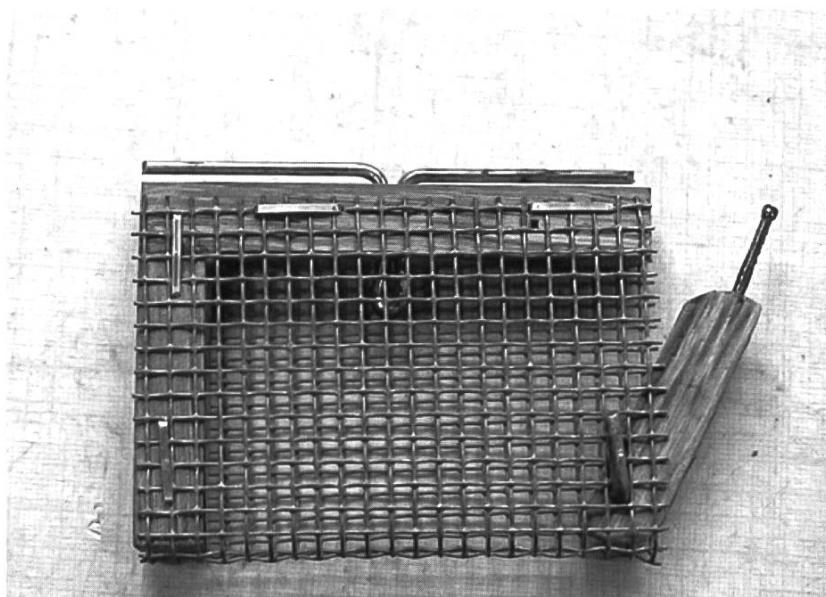
## De quelle manière introduire une reine sans trop de risques, si l'on est novice dans le domaine de l'élevage ?

### Introduire une reine

#### Remplacement d'une vieille reine en ponte par une jeune reine en ponte

Ne jamais orphelinier une colonie avant l'introduction d'une jeune reine. Très rapidement, la colonie est en élevage royal et n'accepte plus une jeune reine.

1. Si la vieille reine n'est pas marquée, la chercher et la mettre en cagette grillagée ; la veille de l'introduction de la jeune reine, mettre la cagette **dans le couvain**. Vérifier s'il n'y a pas un élevage de reine. Dans ce cas, enlever la vieille reine, détruire l'élevage royal, introduire la jeune reine en cagette grillagée, attendre six jours pour libérer la jeune reine.
2. Au moment de l'introduction de la jeune reine, enlever la cagette contenant la vieille reine et la remplacer immédiatement par une cagette grillagée contenant la jeune reine seule. On peut enlever la vieille reine de la cagette et y mettre la jeune. La vieille reine peut être gardée en ruchette pendant quelques jours, en cas de problème d'introduction de la jeune reine.
3. **Le lendemain**, si les abeilles sont calmes sur la cagette, placer un bouchon de candi et remettre la cagette à sa place **dans le couvain**. Si les abeilles sont agressives (têtes dans les mailles de la cagette), la jeune reine ne peut pas être libérée. Il faut attendre le lendemain et/ou rechercher le motif de l'agressivité.
4. Le lendemain, vérifier l'acceptation de la jeune reine.
5. Huit jours après, vérifier s'il n'y a pas un élevage de reines et détruire les cellules royales. Faire la même vérification quelques jours plus tard.



Cagette d'introduction.

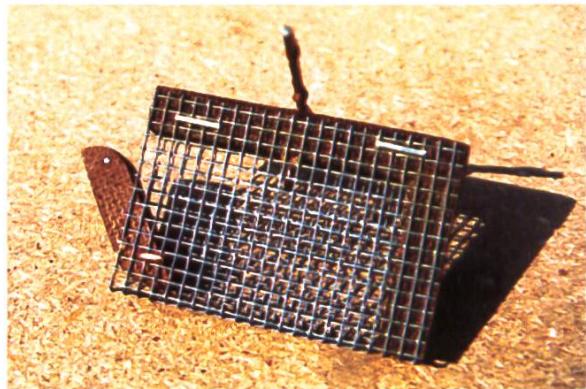
## Introduction d'une reine naissante

Cette introduction doit se faire dans une colonie qui attend la naissance d'une reine, donc une colonie en élevage royal avec des cellules royales operculées.

La jeune reine est introduite avec la cagette grillagée après avoir détruit les cellules royales.

Si la colonie en élevage royal n'a que des cellules royales ouvertes, on introduit la jeune reine naissante en cagette et on attend l'operculation des cellules royales pour libérer la jeune reine.

**Propos transmis par Pierre Polus, 16, rue du Gibet, 6940 Durbuy, Belgique,  
e-mail: p.polus@euronet.be**



La question posée ce mois est la suivante :  
**Comment et dans quel emballage le miel est-il commercialisé ?**



Reconnaissez-vous ces individus ? (Photo de John Frutschi)